



Paris, le 16 février 2016

CC GPFdu 16 février 2016

Monsieur le Président,

Malheureusement l'actualité du transport est une fois de plus pointée par des événements dramatiques. En effet, ces derniers jours ont été marqués par le dramatique accident ferroviaire de BAD AIBLING en Bavière et plus près de nous deux nouveaux accidents dramatiques d'autocars.

Avant toute intervention, l'UNSA souhaite manifester tout son soutien et réconfort aux familles, aux proches et aux salariés impactés par ces accidents.

Sous réserve des résultats des enquêtes qui seront naturellement menées, ces tragédies nous rappellent l'importance de la sécurité dans nos métiers. Qu'importe le mode de transport, pour l'UNSA la valeur de **sécurité** s'inscrit au sens large du terme et intègre les notions de :

- Formation,
- Transfert de compétences,
- Infrastructures de qualités,
- Matériel roulant bien entretenu,
- Conditions d'emploi règlementées,
- Organisation du travail,
- Etc...

Les observateurs du ferroviaire qu'ils soient : ARAFER, la Cour des comptes, associations d'usagers ou observateurs économiques, tous s'accordent à dire que l'avenir du ferroviaire est préoccupant !

Ce qui aujourd'hui est encore plus alarmant, c'est que le Ministère des transports en responsabilité en la matière exprime ces mêmes inquiétudes ! L'expression du Secrétaire d'état aux transports sur l'état vieillissant du réseau largement diffusé, traduit cette prise de conscience bien tardive.

Face à de fortes mutations technologiques, numériques ou comportementales, la production ferroviaire atteint ses limites.

Plus que jamais, apparaît l'urgence de définir une stratégie à moyen et long terme sur le ferroviaire français. La réforme du ferroviaire a renforcé les prérogatives de « l'Etat stratège », alors que cette situation est partagée par le Ministère des transports, nous restons en attente du plan stratégique, et des contrats décennaux annoncés.

Selon l'UNSA, ces orientations devront donner les orientations sur la régénération du réseau, intégrer l'évolution numérique, rétablir la proximité avec les territoires, réhabiliter le transport de marchandises ferroviaires.

Sur ce dernier point, le transport de fret ferroviaire, nous prenons acte du courrier commun du 25 janvier 2016 signé par quatre transporteurs. Le constat à date est plus alarmant que les conclusions des assises du ferroviaire de 2012 ! Cette situation continue à se dégrader et l'UNSA déplore la volonté de fermeture du triage de SOMAIN, nous exprimons également nos craintes sur la fermeture pour travaux de SIBELIN cet été, notamment sur les alternatives mises en œuvre qui vont considérablement dégrader le service. Sur cette partie, nous pressentons une réelle crise sur les sillons.

Sur les préconisations de ce courrier, même si nous les partageons, nous ne voyons pas de recettes miracles, l'ensemble de ces préconisations contribuerait à rendre le transport de fret ferroviaire plus efficace et pérenniser les emplois directs et indirects y afférents.

Toutefois, nous sommes plus mitigés sur la capacité à donner un signal positif aux partenaires sociaux. Pour l'UNSA la volonté d'aboutir à un cadre social assurant la sécurité, la continuité de service et limitant le dumping social est grande. Un signe fort aurait pu être donné si le transport de voyageurs suscitait autant d'intérêt partagé.

La parution imminente du projet de Décret socle fera de notre part l'objet d'un travail approfondi.

#### Sur le fond :

Les contraintes liées à la sécurité et à la continuité de service imposent une réglementation particulière pour la production du ferroviaire. Les dérogations inhérentes à ces contraintes doivent impérativement faire l'objet de compensations applicables à l'ensemble des salariés de la branche. Pour l'UNSA il est exclu que la concurrence repose sur du dumping social des salariés d'un même secteur.

#### Sur la méthode :

Pour l'UNSA, le nouveau cadre social reposera sur les trois niveaux :

- Décret,
- CCN,

- Accords d'entreprise.

Par nos amendements, nous avons défendu le maintien de la hiérarchie des normes, ce point est acté dans la loi.

Pour l'UNSA, une des conditions de réussite de cette construction repose sur la capacité à pouvoir apprécier le résultat dans sa globalité. L'ensemble de ces textes doit construire un pacte social équilibré et attractif pour les cheminots de l'entreprise historique et des entreprises de la branche ferroviaire.

L'UNSA-Ferroviaire revendique un décret avec du contenu de haut niveau applicable à toutes les entreprises. Ce décret ne saurait être figé au 15 mars, les négociations de la CCN et des accords d'entreprise dépasseront cette échéance, il convient d'ores et déjà d'acter une clause de revoyure ou d'ajustage des textes du décret.

Nous souhaitons également intervenir sur le fonctionnement des nouvelles instances représentatives du personnel. Nous avons déjà donné notre avis sur le découpage géographique des IRP qui ne peut convenir à un dialogue social de proximité. Ceux qui sont en responsabilités sur ce découpage se reconnaissent. Nous nous interrogeons aujourd'hui sur la volonté de la Direction de faire fonctionner ces instances. Les premières plénières qui se sont tenues ont affichées leurs limites dans les capacités à apporter des réponses aux élus. Nous demandons expressément à la Direction que les Présidents de séance soient accompagnés d'accesses en capacité d'assumer les prérogatives de ces instances.

Cette alerte porte également sur le découpage des CHSCT à l'aune de juin 2016. Nous soulignons les limites du fonctionnement de ces instances notamment sur le périmètre de l'EPIC SNCF. Les négociations en cours sur la période transitoire devront anticiper les découpages futurs afin de rendre ces instances opérationnelles sur leur périmètre respectif.

Dans cette période, il convient également d'attirer votre attention sur les dysfonctionnements liés au **processus de notations**. Ce point a fait l'objet d'une DCI le 11 février 2016 ;

Nous réitérons nos demandes à savoir :

- La présentation de la situation antérieure et la situation actuelle en terme de répartition des effectifs par filière par EPIC et les commissions dont ils relèvent,
- L'organisation de réunions préparatoires à la notation,
- Une démarche d'information des vacances de postes,
- Des moyens adaptés pour les délégués de commission notamment pour le caractère particulier de l'exercice 2016,

- L'organisation du suivi par les délégués de commission des examens d'accès à la qualification E ou d'accès rapide à l'encadrement,
- Un examen particulier des commissions à faible effectif,
- La situation de la ligne RH, notamment sur les aspects de formation à l'exercice de notation.

Nous demandons que le rôle des délégués de commission soit pris à sa juste valeur car bien trop souvent, nous n'assistons qu'à une parodie de négociation.

Nous réitérons notre attachement au rôle des délégués de commission et nous insistons sur notre demande de laisser la possibilité d'attribuer un ou plusieurs niveaux dans l'ensemble des commissions de notations de façon réelle et non virtuelle.

Les réunions de commissions ne doivent pas être de simples chambres d'enregistrement, le rôle des délégués étant de représenter mais aussi de défendre les agents. Or, les trois dernières années ont mis en exergue une dégradation significative en la matière.

Il devient donc urgent de la prendre en compte et de revenir à un fonctionnement normal des instances de notations.

Enfin, pour cette première réunion plénière de l'année, l'UNSA souhaite vous alerter sur le maintien du pouvoir d'achat des cheminots. L'agenda social 2016 est en cours de finalisation, mais d'ores et déjà nous interpellons la Direction sur la tenue de négociations salariales dans les meilleurs délais pour l'exercice 2016.

Réponse de la Direction aux interventions liminaires :

#### Décret socle

Loïc HISLAIRE rappelle que l'un des objectifs de la loi est de promouvoir le transport ferroviaire. L'Europe et la France ont fait le choix de l'ouverture à la concurrence, afin que la SNCF reste le « pivot » du ferroviaire il est vital que cette concurrence s'opère dans des conditions équitables à toutes les entreprises. La concurrence ne pourra se faire sans la SNCF. Il admet que le réseau a souffert d'un manque cruel d'investissements ces dernières décennies. La SNCF exige une concurrence sans dumping social. C'est maintenant à l'Etat de prendre ses responsabilités en fixant ce qu'il estime nécessaire pour assurer la sécurité et la continuité de service dans le transport ferroviaire. Ces éléments seront fixés dans le décret socle à paraître au courant de la semaine 7 pour une publication officielle le 15 mars. Ces dispositions seront complétées pas la Convention Collective applicable à toutes les entreprises de la branche et des accords d'entreprise dans chaque

entreprise. Pour la SNCF, LH confirme les négociations d'un accord 35H à la SNCF, l'échéance du 1<sup>er</sup> juillet est maintenue.

#### Accident de Brétigny

Sur les articles de presse liés à l'accident de BRETIGNY, la Direction regrette que des informations du dossier « fuient ». Sur les interventions de l'Entreprise, LH estime qu'il est logique et normal que l'Entreprise assure la défense de ses salariés notamment sur les méthodes et les procédures juridiques.

#### Dialogue social

Loïc HISLAIRE admet que les repères sont bousculés suite au redécoupage des périmètres d'organisation de l'Entreprise. Il reviendra vers les Activités pour les conseils utiles.

### **Transfert complémentaires d'actifs entre EPIC SNCF, MOBILITES et SNCF RESEAU, dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi du 4 août 2014 portant réforme du ferroviaire.**

Ce point s'inscrit dans les ajustements de transfert d'actifs déjà effectués. Nous n'apporterons aucuns commentaires supplémentaires à ce que nous avons déjà pu dire sur ces transferts.

L'UNSA s'abstiendra lors de la consultation.

Selon M. Thierry MAROUEL, Directeur Finances et Stratégies, il confirme que ces dispositions s'inscrivent dans un ajustement des transferts initiaux pour un montant d'environ 20M€ (rappel transferts juillet 2015 : 1,5 milliard €). Cette mesure vise particulièrement à affecter des périmètres aux structures qui les utilisent et ainsi limiter les loyers croisés entre EPIC.

Votes lors de la consultation :

|        |                |              |
|--------|----------------|--------------|
| • Pour | • Contre       | • Abstention |
|        | CGT – SUD Rail | UNSA – CFDT  |

Prochaine réunion CC GPF le 15 mars 2016